



## « Paroles de lecteurs » - L'inclusion scolaire des handicapés, une chance pour tous

« J'ai pu bénéficier d'une intégration parfaitement naturelle et souvent très humaine dans le milieu des enfants et étudiants valides, alors que l'hypothèse d'un potentiel placement en centre spécialisé m'aurait privé de cette richesse considérable », témoigne Inès Chometon, étudiante, en réaction aux propos tenus par Eric Zemmour sur l'inclusion des handicapés. Je m'appelle Inès Chometon. Je suis une étudiante en situation de handicap âgée de 23 ans. Depuis 2017, je poursuis une formation dans le domaine du droit à la faculté de Clermont-Ferrand, et j'ai récemment écrit une lettre à Eric Zemmour. En effet, un des propos tenus par celui-ci sur le thème de la scolarisation des personnes en situation de handicap a profondément heurté ma conscience.

Selon les dires de la presse, Monsieur Zemmour aurait soutenu, lors d'une rencontre avec des enseignants à Honnecourt-sur-Escaut (Nord), le 14 janvier, être favorable à l'accueil des personnes en situation de handicap « dans des établissements spécialisés, sauf pour des gens légèrement handicapés », plutôt que dans des classes traditionnelles avec d'autres élèves.

Lire aussi

Article réservé à nos abonnés

Eric Zemmour trébuche sur son « obsession de l'inclusion » après ses propos sur le handicap

Quelque peu stupéfaite suite à cette déclaration, je me suis alors permise de le contacter dans l'espoir que la brève narration de mon parcours scolaire le mènera à la réflexion. Bien entendu, je ne me prétends pas détentrice d'une vérité absolue et à vocation universelle, mais au regard de mon vécu, de mes efforts et de mes aspirations, je pense pouvoir lui affirmer qu'il commet une erreur. Bien au fait de ses nombreux savoirs, il est selon moi dommage qu'un homme de sa posture puisse soutenir de telles allégations. Laissez-moi vous le démontrer.

Je suis atteinte d'une infirmité motrice cérébrale depuis ma naissance. Il s'agit d'un handicap entraînant de lourds problèmes de mobilité et d'élocution provoqués par des lésions neurologiques au niveau des fonctions motrices, infirmité ayant été évaluée à plus de 80%. Néanmoins, dans mon cas, ont été préservées l'ensemble des capacités cérébrales, ce qui me rend maître d'un total discernement.

Dès ma plus tendre enfance, mes parents se sont penchés sur l'hypothèse de mon éventuelle scolarisation et, à cet effet, m'ont fait passer des tests de quotient intellectuel, lesquels ont révélé mon entière capacité à suivre un enseignement en milieu traditionnel. Depuis la première section de maternelle, je poursuis donc un parcours tout-à-fait classique, au même titre que n'importe quel élève ou étudiant capable de réaliser des études supérieures. Je ne nie aucunement les obstacles qui ont parfois pu entraver mon chemin. Je ne pense alors rien lui apprendre en évoquant les nombreuses difficultés occasionnées par notre système éducatif et économique en crise pour les élèves en situation de mobilité réduite et accompagnés d'une assistante de vie scolaire (AVS). A titre personnel, cette aide (actuellement assurée par ma maman pour des raisons pratiques évidentes face au manque de moyens étatiques alloués à ce dispositif) m'est absolument indispensable, à la fois pour la prise de notes, que je ne peux assurer seule, mais aussi pour de nombreux gestes courants (enlever mon manteau, sortir mes cahiers...).

Lire aussi

Article réservé à nos abonnés

L'école inclusive, une révolution toujours en cours

Mais au regard de notre situation actuelle et des innombrables difficultés relatives aux questions de scolarisation des élèves et étudiants handicapés - et par-dessus tout à l'embauche des AVS, profession indispensable à notre société démocratique et à la garantie de l'égalité des chances, de plus déjà exposée à une situation de grande précarité -, je pense qu'un désintérêt des pouvoirs publics et des instances législatives pour ces questions nuirait profondément aux droits à l'éducation que notre législation est censée garantir à tout enfant en âge d'être scolarisé et présentant des aptitudes à l'être.

De surcroît, je vois la scolarisation des enfants et étudiants en situation de handicap comme une immense et inestimable chance de les intégrer à la société, au milieu des personnes valides, pour qu'ils puissent avoir l'opportunité de s'épanouir dans un quotidien normal, mais aussi parce que l'inclusion est une aubaine pour tous de





s'adapter et de grandir. Notamment, lors de mes années de scolarité, le fait d'être intégrée parmi des élèves valides m'a donné de merveilleuses occasions d'échanges et de me créer un cercle amical et affectif avec eux, relations qui, pour beaucoup, perdurent encore aujourd'hui.

Si les réactions extérieures face à la différence ne sont pas de mon ressort, je peux affirmer sans doute aucun à Eric Zemmour ne jamais avoir été victime - ou du moins à de très rares occasions - de comportements visant à l'exclusion ou au rejet. J'ai pu bénéficier d'une intégration parfaitement naturelle et souvent très humaine dans le milieu des enfants et étudiants valides, alors que l'hypothèse d'un potentiel placement en centre spécialisé m'aurait privé de cette richesse considérable.

Enfin, il est de mon devoir de rappeler que l'accueil de la différence en milieu traditionnel est une expérience humaine profitable non seulement à la personne handicapée, mais aussi aux enfants et étudiants valides qui l'entourent, et même aux professeurs. D'ailleurs, eu égard aux retours que j'ai pu avoir à propos de mes années au collège mais aussi en faculté, où j'ai suivi un cursus de capacité en droit dans des classes à petits effectifs, il a été fréquent de constater une vision très positive des professeurs qui, souvent, confiaient que ma présence amenait à une connivence particulière entre les étudiants et favorisait un esprit d'entraide qui pouvait ne pas être observé, ou tout du moins pas à la même échelle, dans les autres promotions.

Lire aussi

De l'école à l'université, le difficile parcours des jeunes en situation de handicap

[...] Si je ne puis parler au nom de tous et de chacun, je vais de nouveau exposer mon cas, puisqu'il s'avère celui que je connais le mieux. La sociabilisation ne s'étant jamais révélée être un phénomène simple pour moi, de par divers facteurs, j'ai toujours énormément misé sur mes études pour réussir à trouver ma place. Tout comme Monsieur Zemmour, qui semble être, de ce qui ressort de ses apparitions publiques, profondément intéressé par les questions d'histoire et de politique, je me passionne depuis des années pour le droit civil, le droit médical et plus exactement pour les questions juridiques de responsabilité. Je me projette dans l'idée de continuer à enrichir ma culture sur ces diverses thématiques dans le but qu'elle puisse, un jour, servir au grand public.

Sans l'ensemble de mon parcours de scolarisation et sans ma poursuite de cursus en études juridiques, j'aurais été privée à la fois de l'acquisition de nombreux savoirs, lesquels développent mes facultés à penser, de rencontres très enrichissantes sur le terrain intellectuel et humain avec d'autres étudiants et avec mes professeurs, mais par-dessus tout du principal projet qui, à ce jour, m'anime. Pourquoi, alors, Eric Zemmour voudrait-il priver des personnes dans une situation similaire ou équivalente à la mienne de la même chance de se forger un chemin, au moins vers le savoir, alors que ses propres opportunités de confronter ses idées avec d'autres ne cessent de s'accroître maintenant qu'il se trouve sur le terrain politique ?

Pour moi, cette situation n'est pas envisageable et je voulais, en profonde humilité, me permettre de lui formuler cette contradiction.

Inès Chometon, Champs-sur-Tarentaine-Marchal (Cantal)

Le Monde

